

L'honorable sénateur Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 2 mars 1932.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son troisième rapport, comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De la *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour compléter et mettre en opération ses lignes de chemin de fer.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Tanner, du comité spécial institué pour prendre en considération le rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes, la session dernière, aux fins de faire enquête sur le projet hydroélectrique de Beauharnois en tant que ledit rapport concerne des honorables membres du Sénat, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 2 mars 1932.

Le comité spécial institué pour prendre en considération le rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes, la session dernière, aux fins de faire enquête sur le projet hydroélectrique de Beauharnois en tant que ledit rapport concerne des honorables membres du Sénat, demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Le comité recommande que soit confirmée et ratifiée, la résolution qu'il a adoptée le 12 février 1932, savoir:—

“Que le gouvernement soit prié de nommer des avocats pour venir en aide au comité.”

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Béique présente au Sénat un bill (D1) intitulé: “Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*”

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

*Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.